

BOISNAULT ROMAIN

25, rue de la Genvrie
49000 Angers (France)
<http://www.proz.com/profile/1676722>
Skype : b-romain49
romain.boisnault@gmail.com
+33 6 08 32 28 76

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES DE TRADUCTION

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013.

1. Définitions

Les présentes conditions de prestations de services de traduction régissent les relations entre

BOISNAULT ROMAIN
25, rue de la Genvrie
49000 Angers (France)
ci-après dénommé « le Traducteur »

et

NOM DU CLIENT,
adresse complète,
suite adresse
ci-après dénommé « le Client »

2. Passation des commandes

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit établi par le Traducteur sur la base des documents à traduire fournis. Le devis adressé par le Traducteur au Client par courrier électronique précise notamment le nombre de mots ou de caractères soumis à traduction, la langue source et la langue cible de la traduction, les modalités de détermination du prix de la traduction, le délai de livraison de la traduction, le format des documents à traduire et les éventuelles majorations de prix appliquées.

Afin de confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner au Traducteur l'expression de son consentement par courrier électronique. Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client déclare considérer le courrier électronique comme preuve parfaite de son acceptation. À défaut de réception de l'acceptation du devis, le Traducteur se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation. À défaut de confirmation de la commande dans un délai de 24 (vingt-quatre) heures à compter de l'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc.

En cas d'absence de documents lors de l'établissement du devis, si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif, le Traducteur se réserve le droit d'ajuster le tarif et de repousser la date de livraison en fonction du volume exact et du format du texte qui lui sera remis. À défaut d'accord formel du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et de facturation, le Traducteur se réserve le droit de ne pas commencer l'exécution de sa prestation.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs demeure à la seule discrétion du Traducteur, et ce uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'aurait été adressé au Client par le Traducteur, les prestations de traduction seront facturées conformément au tarif communiqué par le Traducteur au Client.

3. Propriété intellectuelle

Le Client déclare avoir le droit, le pouvoir et l'autorité de faire traduire les textes remis par lui au Traducteur et confirme que la traduction desdits textes par le Traducteur n'entraîne aucune violation des droits d'auteur existants. Le Client s'engage à indemniser le Traducteur de toute action, toute réclamation, toute perte ou tout dommage subis par le Traducteur à la suite de toute violation de cette garantie.

Les traductions sont des oeuvres protégées par la Convention de Berne et ne peuvent être reproduites ou utilisées en violation des droits d'auteur détenus par le Traducteur. Le Traducteur cède au Client ses droits d'auteur en relation avec les traductions visées par la présente, sous réserve du paiement intégral au Traducteur des services rendus conformément au devis relatif aux travaux de traduction et aux présentes conditions générales de prestations de services.

4. Confidentialité

Le Traducteur s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant et après la réalisation de sa prestation, sans limitation de durée.

La responsabilité du Traducteur ne saurait être engagée en cas d'interception ou de détournement des informations lors de leur transfert. Il appartient donc au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, le Traducteur du mode de transfert qu'il souhaite voir mis en oeuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

5. Modifications du texte à traduire effectuées par le Client

Tout ajout, modification ou révision du texte à traduire effectués par le Client après le début de l'exécution de la prestation de traduction seront comptés comme travail supplémentaire et facturés au tarif convenu et le Traducteur se réserve le droit de repousser la date de livraison en fonction du volume de texte supplémentaire constaté ou demandé.

6. Annulation

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit au Traducteur, les traductions déjà effectuées seront facturées au Client à 100 % (cent pour cent) et les traductions restant encore à effectuer à 50 % (cinquante pour cent).

7. Responsabilité du Traducteur

Le Traducteur s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en oeuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations). Le Traducteur décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la responsabilité exclusive du Client.

En cas de désaccord sur certains points de la traduction, le Traducteur se réserve le droit d'y apporter des corrections en coopération avec le Client. La notification des problèmes spécifiques rencontrés dans la traduction devra être reçue au plus tard 7 (sept) jours calendaires à compter de la date de livraison. Aucune réclamation ne sera prise en compte après cette date.

En aucun cas, le Traducteur ne saurait être tenu responsable des réclamations motivées par des nuances de style et des modifications apportées à son travail par d'autres personnes.

En toute hypothèse, la responsabilité du Traducteur se limite uniquement au montant de la facture concernée.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur inobservation ne peut entraîner de pénalité pour retard. En toute

hypothèse, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers en raison d'un retard de livraison dû notamment à des cas de force majeure ni aux éventuels retards d'acheminement par courrier électronique.

8. Modalités de paiement

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies nettes et sans escompte. Le paiement de la somme due, déduction faite de tout montant déjà versé en acompte, sera effectué dans les 30 (trente) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, par virement bancaire ou tout autre mode de paiement expressément convenu avec le Traducteur. En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au paiement complet et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire de pénalités de retard calculées au taux de 10 % (dix pour cent) par mois à compter de la date d'émission de la facture.

Tous les frais de virement bancaire et autres frais engagés pour la remise du paiement (y compris les frais de banques intermédiaires et correspondantes) sont payables par le Client. Le Traducteur se réserve le droit de facturer au Client tout frais bancaire déduit du paiement.

Le contrat en relation avec les travaux de traduction et autres prestations connexes est établi entre le Traducteur et le Client, et le paiement des honoraires du Traducteur ne sera aucunement subordonné à l'examen, à l'approbation ou au paiement d'une tierce partie.

La traduction reste la propriété du Traducteur jusqu'à son paiement complet par le Client.

9. Acomptes et limitations de crédit

Toute commande dont le montant hors taxes dépasse 500 EUR (cinq cents euros) sera soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage sera précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

Sauf accord écrit, le traducteur accorde une limite de crédit de 500 EUR (cinq cents euros) au Client. Une fois cette limite atteinte, le Traducteur n'acceptera aucun nouveau travail pour le compte du Client avant d'avoir reçu le paiement intégral des sommes dues.

10. Application des conditions générales et opposabilité

Tout travail de traduction commandé par le Client vaut pleine et entière acceptation des présentes conditions générales par le Client à l'exclusion de tout autre document et renonciation à ses propres

conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Traducteur, quel que soit le moment où elle sera portée à sa connaissance.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir sur les présentes conditions générales.

Le fait que le Traducteur ne se prévale pas d'une des présentes conditions générales ne peut en aucun cas être interprété comme renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une desdites conditions.

Signature et cachet du Client précédés de la mention « Lu et approuvé » :

.....

Le Traducteur :

